PROGRAMME

33es Journées Nationales de formation des personnels des MAS, FAM et Foyers de Vie

Réussir l'accompagnement des personnes dans un monde en transition

Leviers et innovations pour s'adapter à la pluralité des besoins et des choix de vie

3, 4 et 5 avril 2019

Palais des Congrès

Marseille

CREAI PACA ET CORSE

ANCREAI

L'ANCREAI et les CREAI mènent des actions afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Inscrits depuis plus de 50 ans sur les territoires

Depuis plus de 50 ans, les CREAI et leur Fédération nationale apportent un appui technique aux pouvoirs publics et aux acteurs de terrain dans l'évaluation des besoins des personnes en situation de vulnérabilité et dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques, sociales, éducatives ou encore de santé. Ils contribuent ainsi, aux différents échelons territoriaux (local, départemental, régional, national), aux grands chantiers actuels de transformation de l'offre médico-sociale, de réflexion sur le virage inclusif. Ils favorisent les actions de développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.

Une approche transversale dans une logique de parcours

L'action des CREAI et de leur Fédération portent sur les personnes en situation de vulnérabilité, que cette vulnérabilité soit en lien avec un problème de santé, un handicap, l'avancée en âge, des difficultés éducatives, familiales ou sociales. A ce titre, les CREAI sont particulièrement utiles pour traiter de problématiques complexes qui nécessitent une approche intersectorielle (ex : les besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes, l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap psychique, l'adaptation de l'accueil des usagers des CHRS avec troubles psychiques) et pour alimenter les travaux favorisant une logique de parcours.

Une expertise croisée

L'expertise singulière des CREAI et de leur Fédération repose à la fois sur des équipes pluridisciplinaires et une offre de services diversifiée.
Ils mènent ainsi des études et recherches, organisent des journées d'études et des forums, proposent des formations aux professionnels mais aussi aux personnes en situation de vulnérabilité (ex : sur la fonction de représentation au sein du CVS ou encore sur les droits des personnes). Il apportent un appui technique aux établissements et services dans l'élaboration de leurs outils institutionnels, la transformation de leurs modalités d'accompagnement ou l'évolution de leurs pratiques professionnelles.
Ils proposent également un outil de management par la qualité centré sur l'évaluation interne et la mise en œuvre structurée du plan d'amélioration de la qualité dans le temps (https://www.arsene-evaluation.fr)

Le CREAI PACA et Corse et l'ANCREAI coorganisent les 33es Journées Nationales de formation des personnels de MAS, FAM et Foyers de vie.

CREAI PACA ET CORSE

ANCREAI

Réussir l'accompagnement des personnes dans un monde en transition

Leviers et innovations pour s'adapter à la pluralité des besoins et des choix de vie

Aujourd'hui plus que jamais, les MAS, FAM et Foyers de vie doivent prendre en compte les choix de vie des personnes en situation de handicap, développer leur participation sociale, s'adapter à la diversité et à l'évolution de leurs besoins par des réponses souples tout au long de leur parcours de vie, ou encore faciliter l'accès à la culture et aux équipements de droit commun.

- Comment vont se traduire les évolutions attendues dans le fonctionnement des établissements en faveur des personnes quel que soit leur degré d'autonomie ?

- Comment contribuer à des projets toujours plus inclusifs, tout en gérant des nouveaux besoins liés à l'évolution des publics accueillis (vieillissement, troubles du comportement, addictions, etc.) ?

Cette phase de transition que traverse le secteur médico-social, dans un contexte budgétaire contraint, impacte aussi bien l'organisation des prestations proposées, les pratiques professionnelles et leurs conditions d'exercice, que les modalités de travail partenarial.

Parallèlement, les progrès scientifiques et techniques devraient soutenir ces évolutions, en permettant une meilleure évaluation des besoins des personnes accompagnées, en créant des outils de compensation (notamment numériques), en favorisant des apprentissages tout au long de la vie ou encore en développant le pouvoir d'agir des acteurs.

En présentant les réformes en cours, en confrontant des expériences de terrain, et en recueillant des témoignages sur des approches qui valorisent les compétences des personnes et développent leur citoyenneté, nous souhaitons offrir des pistes pour relever les défis de l'accompagnement.

Programme

Mercredi 3 avril

12:00 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Émargement, remise des mallettes et des badges - Accueil café

14:00 - SÉANCE D'OUVERTURE

14:30 - CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

- **Pour une société inclusive : il ne suffit pas de savoir, il faut aussi pouvoir**

Tim Greacen, Docteur en psychologie,
Directeur du laboratoire de recherche, Établissement public de santé Maison Blanche, Paris

16:00 - TABLE-RONDE

- **Virage inclusif et transformation de l'offre**

Animée par des représentants :

Agence Régionale de Santé,

Conseil Départemental,

Maison Départementale des Personnes Handicapées,

Associations Nous aussi et Fabrik Autonomie & Habitat

17:30 - Cocktail de bienvenue

08:00 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Émargement - Accueil café

09:00 - CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

- **Prévention et prise en charge des comportements défis chez les personnes dyscommunicantes : nous ne sommes pas démunis !**

Raphaël Curti , Psychiatre, Centre Hospitalier Valvert

10:30 - MINI-CONFÉRENCE AU CHOIX (propositions détaillées en pages 9 et 10)

- **Intimité, vie affective et sexuelle : du cadre réglementaire et législatif à une politique institutionnelle**
- **Repérer les signes, anticiper et accompagner le vieillissement**
- **Comment favoriser l'accès et la participation à l'art et la culture ?**

12:30 - DÉJEUNER SUR PLACE

14:00 - ATELIERS AU CHOIX / 1e séance (propositions détaillées en pages 6, 7 et 8)

- **Comment prévenir et accompagner les conduites addictives ?**
- **Développer l'utilité et la participation sociale pour un meilleur vivre ensemble**
- **Co-construire avec les aidants familiaux ou non-professionnels pour améliorer la qualité du lien**
- **Vers une pluralité de modalités d'accompagnement et d'accueil**
- **Accompagner la fin de vie**
- **SERAFIN-PH : un outil pour développer une culture commune**

16:00 - ATELIERS AU CHOIX / 2e séance (propositions détaillées en pages 6, 7 et 8)

Parmi les 6 propositions ci-dessus

18:00 Soirée cirque - Spectacle «Vie de pneu»

La compagnie ZimZam embarque le public dans un univers singulier où les hommes (singuliers eux aussi) et les pneus s'emmêlent. Où la musique, la loufoquerie, la créativité et l'émotion sont au service d'un cirque vu sous l'angle d'un élément central : le pneu.

Avec : Luc Rodriguez, Eli Darroueche, Pierre-Laurent Isoardi, Maxime Compingt, Marc Guyot, Antoine Cezard.

JEUDI 4 AVRIL

VENDREDI 5 AVRIL

08:00 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Émargement - Accueil café

09:00 - CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

◖ Les technologies NUmériques au SERvice des USagers (NUSERUS) dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Audrey Bonjour, Maître de conférences, Aix-Marseille Université

Elise Daragon, Maître de conférences, Université de Nice Sofia-Antipolis

10:00 - PROJECTION D'UN FILM

Expérience d'un logiciel de synthèse vocale par commande oculaire

10:15 - CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

◖ Pouvoir d'agir des professionnels/ pouvoir d'agir des personnes accompagnées : articulations, liens et perspectives

Lydie Gibey, Directrice, CREAI Île de France

Témoignages d'une personne accompagnée et de professionnels d'une MAS

12:15 - MOT DE CLÔTURE

12:30 - FIN DES JOURNÉES

Ateliers

Atelier 1

Comment prévenir et accompagner les conduites addictives ?

Dans sa recommandation de juillet 2013 relative à l'accompagnement à la santé de la personne en situation de handicap, l'ANESM préconise d'organiser des programmes d'éducation à la santé sur la prévention et l'accompagnement des conduites addictives au sein des ESMS. La prévention en matière de santé se posant en termes spécifiques selon la catégorie de population visée, la recherche d'efficacité nécessite en effet d'adapter les messages et les accompagnements selon les populations.

La prévention et l'accompagnement des addictions font l'objet de diverses publications et actions à destination du grand public. Ces questionnements sont récents concernant les personnes en situation de handicap et abordent essentiellement les questions du tabac et de l'alcool. En outre, ces sujets spécifiques sont hors du champ de compétences initial des professionnels des MAS, FAM et Foyer de vie. Ils peuvent ainsi se retrouver démunis lorsqu'ils sont confrontés à cette situation.

Dans certaines circonstances, l'expertise et le soutien des professionnels des services spécialisés dans l'addictologie s'avèrent pertinents, enrichissants et nécessaires pour offrir une meilleure qualité d'accompagnement du parcours de vie des personnes. Comme dans d'autres domaines, **des passerelles sont à construire entre médico-social et équipes d'addictologie afin de partager les expériences, croiser les regards et mutualiser les compétences.** Mais la rencontre culturelle n'est pas toujours aisée et les équipes des MAS, FAM et Foyers de vie se questionnent sur les possibilités et conditions de cette co-construction ?

Comment prendre appui sur l'expertise des intervenants du champs de l'addictologie ? Quels partenaires mobiliser ? Comment construire ensemble des modalités d'action adaptées aux spécificités des personnes accompagnées, dans le cadre d'une alliance thérapeutique et éducative ? **Cet atelier vise à partager des pratiques et expériences pour apporter des pistes de solution à ces questions.**

Atelier 2

Développer l'utilité et la participation sociale pour un meilleur vivre ensemble

Pour chacun d'entre nous, le sentiment d'appartenance à une société nécessite de s'y sentir citoyen et utile, de participer à un projet collectif. Dans le domaine du handicap, les objectifs de participation sociale, et au-delà d'autodétermination, impliquent une évolution du regard porté sur le handicap ainsi qu'un changement des liens sociaux avec la personne handicapée. Celle-ci doit être considérée comme citoyen à part entière, doit pouvoir participer à sa manière à la vie en société, être reconnue comme ayant une utilité sociale.

Ce nouveau paradigme implique de réfléchir à la valorisation des compétences des personnes handicapées plutôt qu'aux empêchements dus à leurs incapacités, de développer les occasions de créer du lien social, de susciter des rencontres et des projets collectifs vecteurs de participation sociale.

Une question fondamentale est en effet celle de la « valorisation des rôles sociaux » dans la participation à la vie de la communauté. Ceux-ci contribuent à la fois à définir notre place dans la société et notre utilité sociale, et à développer l'estime que nous avons de nous-mêmes.
Une réflexion sur la qualité de vie des personnes en situation de handicap passe en grande partie par « l'amélioration de leur image sociale » ainsi que « le développement et la valorisation de leurs compétences ».

Cet atelier vise à partager des exemples d'initiatives innovantes ayant pour objectif la mise en valeur des compétences des personnes en situation de handicap à partir d'expériences favorisant le lien social.

Atelier 3

Co-construire avec les aidants familiaux ou non-professionnels pour améliorer la qualité du lien

Croiser les regards et engager une réflexion sur les valeurs et enjeux de l'action collective permet de développer une vision partagée entre les divers acteurs et envisager la mise en place de projets participatifs visant à améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes. Une réflexion s'est ainsi développée ces dernières années sur la place des aidants, la reconnaissance de leur rôle auprès de leurs proches parents en situation de handicap, la manière de mettre en œuvre une démarche de co-construction des projets, et leur participation à la vie des établissements.

A travers la création de la Prestation de compensation du handicap (PCH), la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées reconnait la place et le rôle des aidants familiaux auprès des personnes en situation de handicap.

Dix ans après, une recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM consacrée au soutien des aidants non professionnels préconise l'implication des aidants dans le projet d'accompagnement de leur proche, et insiste sur l'importance des coopérations entre les professionnels et les proches parents. Elle conseille notamment aux professionnels d'organiser des temps d'échanges avec les aidants pour recueillir leur parole, partager les connaissances, les techniques ou les outils utilisés, et aider les proches qui le souhaitent à se les approprier. Puis, en 2017, la stratégie nationale de soutien et d'accompagnement aux aidants présente des propositions qui visent notamment à informer et soutenir les aidants et à reconnaitre leur rôle et expertise.

Cet atelier vise à questionner la manière dont on peut faciliter les liens entre les professionnels et les proches aidants, valoriser les compétences réciproques des uns et des autres, renforcer les coopérations, pour ainsi améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes tout en apportant soutien et appui à leurs proches aidants.

Atelier 4

Vers une pluralité de modalités d'accompagnement et d'accueil

Amorcée au début des années 2000, la transformation du paysage médico-social s'enracine notamment dans les principes fondamentaux d'autonomie, de liberté de choix, de pleine participation, d'égalité et de dignité humaine affirmés par le Conseil de l'Europe pour les personnes en situation de handicap. Le mouvement inclusif qui en découle implique de changer le regard porté sur le handicap et la place des personnes en situation de handicap dans la société.

Ce changement de paradigme tendant à passer d'une approche institutionnelle à une approche situationnelle, d'une logique de structure à une logique de parcours de vie, nécessite d'ajuster différemment les réponses aux attentes et besoins singuliers de chaque personne. Comme le précise la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap (2017-2021), cette transformation de l'offre repose sur « toute action visant à la rendre plus inclusive, plus souple et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles ». Il sera ainsi possible de construire une offre diversifiée proposant une pluralité de modalités d'accompagnement et d'accueil.

Essentiels dans l'offre médico-sociale, les MAS, FAM et Foyers de vie réinterrogent régulièrement leurs modalités d'accompagnement et leurs approches pour répondre aux projets de vie des personnes en situation de handicap accueillies. Dans ce contexte évolutif, les établissements sont amenés à revisiter leurs organisations, à faire évoluer les cultures et pratiques professionnelles, et à développer des coordinations territoriales mobilisant l'ensemble des acteurs, spécialisés ou de droit commun.

Cette période de transition favorise l'émergence de modalités innovantes d'accueil et d'accompagnement. Cet atelier vise à partager des expériences de dispositifs offrant des passerelles entre l'institution classique et le droit commun.

Atelier 5

Accompagner la fin de vie

A la suite d'une concertation sur la question de la fin de vie, la loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie souligne que toute personne a droit à une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. La garantie de l'accès aux soins palliatifs sur l'ensemble du territoire est notamment inscrite dans la loi.

Les MAS, FAM et Foyers de vie sont tous susceptibles d'être concernés par ces situations si singulières dans la vie de toute personne. Ce sujet sensible mérite une attention soutenue de la part des professionnels et soulève de nombreuses questions, portant autant sur le respect des droits et des libertés individuels que sur la qualité de l'accompagnement de fin de vie.

Différentes ressources sont mobilisables pour accompagner les professionnels dans la recherche d'une meilleure qualité de cet accompagnement spécifique, dans le respect de la volonté des personnes accompagnées. Des outils favorisant l'autodétermination permettent par exemple de recueillir et de consigner les préférences de la personne avec le souci de mieux accompagner sa fin de vie.

Cet atelier vise à présenter des témoignages de professionnels ayant mobilisé des ressources spécifiques pour accompagner la fin de vie des personnes en situation de handicap, pour accompagner leurs proches et les autres résidents de l'établissement pendant cette période sensible et pour assister les équipes dans ces situations qui peuvent être vécues difficilement.

Atelier 6

SERAFIN-PH[1] : un outil pour développer une culture commune

Depuis 2015, les pouvoirs publics animent une réflexion, nationale et participative, visant à réformer les modes de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap.

Le changement attendu dans la méthode d'allocation des ressources a également pour ambition de favoriser la mise en place de formes d'organisation plus souples, favorisant des réponses modulaires (co-accompagnements), des parcours individualisés et des prestations plus inclusives.

Avant même de pouvoir anticiper le choix du modèle tarifaire, deux nomenclatures ont été arrêtées pour décrire les besoins des personnes qu'elles accompagnent et les prestations qu'elles leur délivrent.
Ces nomenclatures sont d'ores et déjà opérationnelles dans leur visée descriptive. Si ces nomenclatures n'ont pas de valeur réglementaire, elles sont pour autant citées dans des textes officiels (ex : instruction 21/03/2017 sur les CPOM, appels à projets d'ARS, etc.). En effet, en proposant un langage commun, ces nomenclatures peuvent être utilisées dans la description des besoins et la mise en place de réponses individuelles et collectives, territorialisées.

Cet atelier propose de mieux s'approprier la réflexion nationale en cours et de mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans la structuration des nomenclatures "besoins" et "prestations", au travers d'exemples concrets de leur application opérationnelle (projet personnalisé, projet d'établissement, etc.).

1: Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

1, 2, 3 Mini Conférences

La mini-conférence propose un format intermédiaire entre la conférence plénière et l'atelier de partage d'expériences.
Sur une même thématique, elle apporte des éléments théoriques et appliqués qui permettent d'outiller les professionnels dans leur pratique quotidienne.

1 Intimité, vie affective et sexuelle : du cadre réglementaire et législatif à une politique institutionnelle

La question de l'intimité et de la vie amoureuse et sexuelle entremêle éthique, représentations et droit. En réaffirmant le droit à l'intimité, à la vie privée et à la citoyenneté, les lois des années 2000 garantissent le droit fondamental des personnes en situation de handicap à accéder pleinement à une vie affective et sexuelle, car, comme tout un chacun, c'est une composante essentielle au bien-être et à l'épanouissement.

Œuvrer en faveur de la possibilité d'une vie amoureuse et sexuelle des personnes accompagnées par un établissement accueillant des personnes ayant des déficiences importantes suppose d'instituer un cadre clair et cohérent qui se traduit concrètement et de manière pérenne dans les ramifications de la pratique quotidienne. Cela demande des orientations déduites d'une analyse des obstacles que les personnes accompagnées rencontrent pour accéder à une vie amoureuse et sexuelle qui les satisfasse, une connaissance du cadre juridique qui régit cette question et une volonté de ne pas escamoter les questions délicates que soulèvent immanquablement la sexualité.

Bruno Py, professeur de droit à l'Université de Lorraine, décryptera **le cadre réglementaire et législatif concernant les droits des personnes et les devoirs des institutions**. Le cadre juridique de la liberté sexuelle et ses limites sera présenté en abordant les questions d'autonomie sexuelle et d'intimité, mais aussi de protection de la personne. Les fréquentes erreurs d'interprétation des textes juridiques seront repérées et les bases seront posées afin de questionner **comment développer une politique institutionnelle en matière de vie amoureuse et sexuelle des personnes accompagnées, que ce soit en termes de cadre, d'étapes, de méthodes et d'outils**. Pour ce faire, Anne Dusart, psychologue, sociologue au CREAI Bourgogne-Franche-Comté questionnera les modalités permettant aux dirigeants et aux équipes de connaitre leurs responsabilités, d'explorer leurs représentations et de dégager leurs repères éthiques dans ce domaine complexe. Il y sera également question de la construction et du contenu du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, des contrats de séjour et des projets personnalisés.

Le FAM de Vezelay, ayant participé à un programme visant à développer une réflexion collective et ayant conduit un programme d'éducation à la sexualité, partagera son expérience.

2 Repérer les signes, anticiper et accompagner le vieillissement

Les personnes en situation de handicap font désormais l'expérience de vieillir. Les accompagner au cours de cette avancée en âge conduit les professionnels d'établissements et services médico-sociaux d'une part, à devoir mieux identifier des signes préoccupants en termes de santé et d'autre part à faire évoluer leurs pratiques professionnelles pour mieux prendre en compte les répercussions du vieillissement sur la santé et la situation de vie de ces personnes.

Comment, en pratique, anticiper et accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap ?

Dans une première intervention, le Docteur Ibagnez, auteur du premier guide pratique de vulgarisation médicale[1] (issu de son expérience de praticien en MAS et en FAM) présentera les concepts et les étapes qui structurent **le processus de dépistage et la prise en charge des problèmes de santé les plus courants liés au vieillissement**.

Dans la deuxième intervention, Muriel Delporte, conseillère technique au CREAI Hauts-de-France, rendra compte d'une expérimentation menée en région Hauts-de-France et visant à **accompagner les personnes handicapées mentales confrontées à la maladie d'Alzheimer**; qu'elles soient elles-mêmes atteintes par la maladie ou confrontées à la maladie d'un de leurs proches.

Enfin, certains résultats d'**une recherche récente de la Fédération ANCREAI[2]** sur l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes seront présentés. Seront en particulier évoquées des expériences visant à répondre aux besoins en termes d'adaptation des rythmes, de besoins de soins et d'assistance dans la vie quotidienne ; mais ciblant aussi le développement des activités de loisirs, la continuité des relations amicales et amoureuses.

1 : « L'accompagnement à la santé en M.A.S. - Soigner les personnes gravement handicapées mentales » Érès Editions 2018

2 : Jean-Yves Barreyre et Muriel Delporte, « le vieillissement des personnes en situation de handicap : opportunité d'un nouveau devenir ? », Fédération ANCREAI, Décembre 2018. Cette recherche a bénéficié de l'Aide de la Mission recherche de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (MiRE-DREES) et de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'IRESP en 2015.

Comment favoriser l'accès et la participation à l'art et la culture ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées garantit l'accès aux droits fondamentaux de tous les citoyens. L'accès à la culture est reconnu comme faisant partie des droits et besoins essentiels pour les personnes en situation de handicap. Ainsi, comme d'autres domaines, le secteur de l'art et la culture n'échappe pas à cette exigence éthique et démocratique d'accessibilité généralisée.

L'accès à l'art et la culture doit s'appréhender dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse de pratiques artistiques proposées au sein des établissements, d'occasions de rencontres et projets avec des professionnels artistes, ou encore de sorties culturelles dans des lieux dédiés.

Sous l'impulsion de la commission nationale « Culture et handicap » dépendant du ministère de la Culture et du secrétariat d'État aux personnes handicapées, l'objectif d'accessibilité progresse en effet dans bon nombre de lieux et manifestations publiques.

Pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui, l'accès des personnes en situation de handicap à l'art et à la culture reste encore très inégalitaire et insuffisant.

Différents acteurs présenteront des projets et productions artistiques :

Le Groupement Technique des Directeurs des établissements et services médico-sociaux du Var

La Compagnie Bazar Palace

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône avec la démarche Ensemble en Provence

Le FAM Le Hameau du Phare

Les Rencontres de la photographie à Arles

Le Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence

Cette conférence vise à dégager des pistes permettant la mise en œuvre d'actions culturelles inclusives et à **valoriser des actions reposant sur la mutualisation des compétences et favorisant l'accès à l'art et la culture des personnes en situation de handicap**.

Comité de préparation

Jean-François AVANTURIER, AFPJR, MAS Saint-Jeannet (06)

Maria BECERRO, Centre Hospitalier Buëch Durance – Laragne-Montéglin, MAS Soleil'Âme (05)

Anny BOURDALEIX , ANCREAI

Cécile CHATAGNON, CREAI PACA et Corse

Luc DENIS, IRSAM, Complexe Villa Apraxine (06)

Brigitte FABRE, AFAH, MAS Bellevue (13)

Sylvie FONTAINE, Groupe SOS, FAM le Haut d'Antibes (06)

Amélie FUNES, CREAI PACA et Corse

Emmanuelle GILLO, Association de l'Œuvre du Calvaire, MAS Sainte-Elisabeth (13)

Alexandra GOEPFERT, Les Salins de Bregille, MAS l'Almanarre (83)

Katia MENGES, Esperance Var, Foyer Esperance (83)

Vincent PARDOEN, La Chrysalide Marseille, Complexe de Bouc-Bel-Air (13)

Nathalie PARRA , CREAI PACA et Corse

Carole PEINTRE , ANCREAI

Ana RIBEIRO, Centre Hospitalier, MAS Edouard Toulouse (13)

France TERMES, Association La Bourguette-autisme, FAM les Ateliers Foyers de Valbonne (83)

Les équipes du CREAI PACA et Corse et de l'ANCREAI remercient chaleureusement les membres du comité de préparation pour leur engagement et leur collaboration active tout au long de la préparation de ces 33es Journées Nationales.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS

430€ par personne pour une inscription **avant le 27 février 2019**

490€ par personne pour une inscription **après le 27 février 2019**

◖Prise en charge des journées dans les dispositifs de formation
Numéro d'organisme de formation : **93 13 000 30 13**

Conditions d'annulation : en cas d'annulation, l'information doit être transmise par écrit (@ ou postal) au CREAI PACA et Corse avant le 18 mars 2019. Les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 50 euros par participant, correspondant aux frais administratifs. Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte et le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacements de participants, formulées par écrit seront admises à tout moment.

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions & hébergement - https://www.weezevent.com/33-jn

Lieu - Marseille Chanot : **https://www.marseille-chanot.com**

Transport - Pour les voyages en train, application possible du tarif congrès (-20% sur demande au CREAI PACA et Corse)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

CREAI PACA et Corse
6 rue d'Arcole - 13006 Marseille
04 96 10 06 60
contact@creai-pacacorse.com
www.creai-pacacorse.com

NOS PARTENAIRES

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

MAIF ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS
assureur militant

LIBRAIRIE MAUPETIT ACTES SUD
SUR LA CANEBIÈRE DEPUIS 1919

ZIMZAM CIRQUE ADAPTÉ

100% recyclé

Conception graphique : CREAI PACA et Corse / **Impression** : EA Les Bambous / crédit images : The Noun Project